

Termes de référence pour la réalisation de l'analyse situationnelle sur le handicap au Mali, réalisée dans le cadre du projet UNPRPD

L'amélioration des conditions de vie de groupes vulnérables domine de plus en plus les objectifs des acteurs du développement international. Parmi ces groupes vulnérables les personnes vivant avec le handicap constituent une cible privilégiée des partenaires au développement dont les Nations Unies. Ainsi, la dynamique au sein des Nations Unies vise principalement à assurer la prise en compte des personnes vivant avec le handicap dans tous les politiques, plans et actions des pays, et principalement ceux en développement. Dans l'opérationnalisation de cette vision, plusieurs mécanismes et fonds d'appui aux pays ont été mis en place, y compris le fonds *UNPRPD (Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées)*. Il convient de signaler que le UNPRPD est ainsi l'un des rares mécanismes de financement qui rassemble des entités des Nations Unies, des gouvernements, des acteurs humanitaires, des Organisations de Personnes Handicapées (OPH) et la société civile au sens large pour soutenir la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), et les objectifs de développement durable (ODD).

Dans cet écosystème il est primordial que les fonds alloués à la question du handicap soient consacrés aux leviers les plus pertinents afin de maximiser leur impact sur la condition des personnes vivant avec le handicap. C'est dans cette dynamique que l'analyse situationnelle sur le handicap est menée. Elle devra donc permettre de faire un état des lieux du handicap au Mali dans toutes ses dimensions et servir ainsi de boussole aux actions de l'ensemble des partenaires de développement.

Aussi, il faut rappeler que l'analyse situationnelle sur le handicap au Mali est requise pour être en phase avec l'évolution de la crise que le Mali traverse. A cet effet, l'approche de l'analyse permettra de comprendre l'évolution de la question du handicap au Mali avant, pendant et après la crise et faire la démarcation entre les éléments nouveaux et ceux existant bien avant la crise.

Réalisé en tandem avec l'ensemble du système des Nations unies au Mali, la conduite de l'analyse situationnelle sera dirigée par UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) en partenariat avec la partie nationale notamment le ministère de la Santé et du développement social ainsi que les organisations de personnes vivant avec un handicap. Ainsi, au regard de l'importance des résultats attendus dans l'orientation des actions des partenaires en faveur des personnes vivant avec le handicap, UNFPA s'assurera que l'exercice soit inclusif, participatif et qu'elle mette en exergue les points prioritaires à couvrir. Le document final constitue un outil de travail et d'orientation des actions aussi bien pour les partenaires au développement que pour les structures gouvernementales.

Il convient de rappeler que les organisations de la société Civile et principalement celles des personnes vivant avec le handicap (FEMAPH, etc.) seront invitées à jouer un rôle crucial dans la réalisation de l'analyse situationnelle au Mali.

La réalisation de cette analyse situationnelle est une activité assez standardisée pour les pays. Cela induit que l'approche analytique à adopter devra être en phase avec les référentiels établis (voir lien pour les documentations en annexe).

Un autre aspect important est la prise en compte des questions transversales (Genre, environnement, droits humains, etc.) tout le long de l'analyse.

Les présents termes de référence sont élaborés afin de cadrer et d'orienter la conduite de l'analyse situationnelle sur le handicap au Mali.

Les objectifs recherchés à travers l'analyse situationnelle sur le handicap se situent à deux niveaux, c'est-à-dire un objectif principal et des objectifs spécifiques :

1.1 Objectif principal de l'analyse situationnelle :

L'objectif de l'analyse situationnelle est de doter les acteurs du développement d'un référentiel aidant à cerner la situation du Handicap et des gaps existants dans le pays, et concourir à mieux ajuster les actions des intervenants ;

1.2 Les objectifs spécifiques de l'analyse situationnelle

De manière spécifique l'analyse situationnelle devra aider à répondre à un certain nombre d'objectifs dont les plus importants sont entre autres :

1.2.1 Réaliser une cartographie des principaux acteurs sur le Handicap au Mali ;

- Identifier/Connaitre les principaux acteurs du domaine du handicap au Mali (les Organisations/Associations, les principaux ONG d'appui) ;
- Catégoriser les acteurs suivant leur rôle, mandat et expertise, etc. ;
- Analyser les capacités des acteurs à intervenir sur la question du handicap au Mali, au regard des défis ;

1.2.2 Analyser la situation des personnes handicapés avant, pendant et après la crise au Mali

Cette section vise à inclure dans l'analyse situationnelle une approche comparative de la question du handicap cela de manière temporelle (avant, pendant la crise). Il doit donc permettre de :

- Comprendre le contexte de développement des personnes vivant avec le Handicap au Mali avant, pendant et après la crise, ainsi que les changements qui y sont survenus (les lois/politiques/plan existant ; celles en latence et les pratiques à leur égard) ;
- Comprendre les lacunes des lois, des politiques et des systèmes qui existaient avant la crise et qui pourraient être utilisées pour éclairer les actions pendant la phase de réponse et de relèvement
- Enumérer les bonnes pratiques existantes qui pourraient être développées davantage et mises à profit ;

1.2.3 L'impact de la crise sur les personnes vivant avec handicap

Il est question ici d'appréhender la mesure dans laquelle les personnes handicapées ont été affectées par la crise au Mali. Cela implique donc de comprendre :

- Les réalités auxquelles les personnes vivant avec le handicap ont été confrontées sur le terrain (pendant la crise et actuellement) ;
- Comment les personnes vivant avec handicap ont été touchées/affectées par la crise (comparé aux autres couches) ;
- Dans quelle mesure les Organisations des Personnes handicapées ont été incluses dans les réponses pendant la crise et comment elles les ont influencés ;
- Quelles sont les lacunes systémiques les plus urgentes à résoudre ?

1.2.4 Les politiques/Plan clés au Mali et leur sensibilité au handicap

- Faire l'état des politiques/plans clés en cours au Mali dont la prise en compte du handicap améliorerait la condition du handicap ;
- Analyser et présenter le niveau de leur sensibilité à la question du handicap ;
- Collecter les avis des Organisations des personnes vivant avec le handicap ;

1.2.5 Inclusion des personnes handicapées dans les plans et action de relance

- Comprendre la mesure dans laquelle les personnes handicapées sont-elles incluses dans les plans et actions de relance ;
- Analyser la capacité des personnes handicapées (Organisations) à influencer, les nouveaux plans/politiques de relance du pays (y compris les plans sectoriels ?
- Analyser la conformité des nouveaux plans/politiques à la CDPH ;

1.2.6 Les actions entreprises par les personnes vivant avec le Handicap

S'agit des aspects relatifs aux actions des personnes vivant avec handicaps et celles de leurs organisations, l'analyse situationnelle sur le handicap devra permettre de :

- Connaître les initiatives en cours menées par les organisations des personnes vivant avec handicap ;
- D'identifier les défis auxquels elles sont confrontées, dans la conduite de leur action ;
- Définir les points prioritaires, auxquels elles souhaiteraient voir des évolutions ;

II- RESULTATS ATTENDUS

L'analyse situationnelle doit obéir à un certain standard et être capable de répondre aux besoins des différents acteurs au développement. Ainsi, au terme de l'exercice sur l'analyse situationnelle du Handicap au Mali, les résultats ci-dessous devront être obtenus :

- Un Rapport de l'analyse situationnelle sur le Handicap au Mali est disponible ;
- Une cartographie des principaux acteurs suivant leur profil est réalisée ;
- La situation des personnes handicapées du Mali est connue ;
- L'impact de la crise au Mali sur le handicap est connu ;
- Les plan/politiques/lois relatifs au Handicap au Mali sont connus ;
- La dynamique actuelle des Organisations engagées dans la lutte pour l'amélioration des conditions des personnes handicapées est connue ;
- Les défis existant pour le développement de la condition des personnes handicapées sont connus ;
- Les priorités des acteurs intervenant sur le handicap sont connues

III- PORTEE ET LIMITES DE L'ETUDE

L'analyse situationnelle sur le handicap au Mali aidera l'ensemble des partenaires au développement dans la formulation de la réponse en faveur des personnes vivant avec le handicap. Cela implique qu'elle devra être aussi complète que possible. Le cabinet/consultant en charge de sa conduite s'assurera que :

- Elle a une portée d'envergure nationale ;
- Elle tient compte des régions du Mali ainsi que leur spécificité sur la question du handicap ;
- Elle s'intéresse à la période Avant, pendant et Après la crise au Mali ;
- Elle soit menée par tous les acteurs pertinents du domaine (Gouvernement, OSC, UN, Organisation des personnes Handicapées, etc.)

En ce qui concerne les limites, il en existe certainement, autant que la question du handicap demeure peu couverte. Ainsi, l'étude aidera à confirmer les limites existantes qui pourrait devenir des priorités d'action pour l'ensemble des acteurs

- La non-disponibilité de certaines informations sur le Handicap au Mali ;
- Le manque de certaines données sur le handicap au Mali ;

IV- METHODOLOGIE

La présente section des termes de référence donne un aperçu de l'approche méthodologique de l'analyse situationnelle du Handicap.

4.1 La conception générale de la méthodologie de l'étude

La méthodologie pour l'analyse situationnelle du Handicap au Mali sera entièrement conçue par le cabinet/Consultant en charge de l'étude. Ainsi, l'entité responsable de l'étude réunira les moyens et expertises nécessaires afin que l'étude soit de haute qualité et qu'elle soit en phase avec les

standards définis dans les documents d'orientation de UNPRPD. Dans cette logique le cabinet/consultant devra :

- Se référer aux documents d'orientation UNPRPD pour conceptualiser la méthodologie ;
- Conjuguer plusieurs approches (qualitative et quantitative) ;
- Définir les méthodes et approches les plus efficaces et efficientes ;
- Mobiliser les acteurs les plus pertinents pour participer à l'étude ;

4.2 Implication des acteurs clés recommandés par les documents d'orientation

Comme déjà mentionné, l'analyse situationnelle sur le handicap est une étude standardisée. Cela implique qu'elle devra répondre à certaines exigences à prendre en compte depuis la conception jusqu'à la finalisation. Il s'agit notamment de l'implication des acteurs suivants.

- ❖ Les acteurs du système des Nations Unies, particulièrement ceux concernés par le projet relatif à la conduite de l'analyse situationnelle ;
- ❖ Les Services Gouvernementaux ;
- ❖ Les Organisations de la société civile évoluant sur la question du handicap ;
- ❖ Les Organisations des personnes vivant avec le handicap ;
- ❖ Autres personnes ressources nécessaires ;

4.3 Méthode de collecte de l'étude

La démarche pour la collecte de données nécessaire à l'analyse situationnelle répond au besoin d'information de l'exercice. Ainsi, la collecte des données réunira plusieurs approches afin que les attentes en besoin d'information soient couvertes :

- Collecter et analyser les données secondaires disponibles : l'étude s'intéressera aux données secondaires sur le handicap au Mali, afin qu'elle informe l'ensemble du processus ;
- Collecter de données qualitatives (focus Groupe, ateliers d'échanges, entretiens, etc.) : Elle mobilisera également les participants à l'étude à travers des approches de collecte de données qualitative.
- Prendre en compte les questions transversales (Genre) : Le processus de collecte de données sera fait de sorte à inclure la dimension genre. Cela portera non seulement sur les femmes et les hommes mais également sur les Organisations de personnes handicapées femmes et hommes.
- Identifier les informateurs clés les plus pertinents (femmes/Hommes) : L'étude impliquera les personnes ressources nécessaires au processus, cela en fonction des différents volets.
- Développer les outils de collecte les plus adaptés : Il est également de la responsabilité du cabinet/consultant de concevoir les outils de collecte les plus adaptés à l'exercice.

4.4 Cadre d'analyse

Il est primordial que l'approche qui sera utilisée pour conduire la présente analyse situationnelle soit en phase avec la démarche définie à cet effet (le cadre d'analyse).

V- PROFIL DU CABINET /BUREAU D'ETUDE

Le consultant/Cabinet envisagé par la présente étude devra entre autres :

- Avoir une expertise sur la question du Handicap ;
- Disposer d'une équipe à profils divers afin de couvrir tous les aspects de la question du handicap
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la conduite d'études et d'enquêtes auprès de groupes marginalisés ou laissés pour compte
- Faire porter l'étude par un consultant principal ayant au moins un Master (BAC+5) en sciences sociales, avec une expertise avérée en recherche.

VI- LIVRABLES

A la fin de la consultation UNFPA et l'ensemble des acteurs devront recevoir les livrables suivants :

- Le rapport final de l'étude ;
- Le répertoire des acteurs cartographiés ;
- Tous autres fichiers/documents pertinents

VII- CALENDRIER D'EXECUTION

La réalisation de l'analyse situationnelle sur le Handicap, sera faite sur un intervalle de 45 jours ouvrables. Le Cabinet proposera un calendrier d'exécution permettant d'obtenir le livrable final au terme des 45 jours d'exécution.

VIII- LE PLAN D'ANALYSE

Le Rapport de l'analyse situationnelle sur le Handicap sera structuré conformément au format fourni par UNFPA et indiqué dans les documents de référence.

IX- CRITERES DE SELECTION DU CABINET NATIONAL

L'UNFPA procédera à la sélection d'un cabinet national sur la base d'une offre technique estimée à 70% et d'une offre financière estimée à 30% répondant aux besoins formulés pour cette étude. Tous les critères obligatoires mentionnés dans la présente consultation devront être pris en compte dans l'offre des soumissionnaires. Chaque soumissionnaire doit soumettre une note explicative sur la compréhension des Termes de référence (TDR), une présentation de l'approche méthodologique, un plan de travail et la liste des prestations similaires déjà exécutées avec les attestations de bonne exécution.

X- LIGNE DE SUPERVISION DU CABINET

Le cabinet sera sous la supervision administrative du chargé de projet et sous la supervision technique de l'unité de Suivi Évaluation de l'UNFPA (Responsable de l'unité).

NB : Un comité de Gestion de l'étude sera mis en place dont les orientations guideront la dimension technique de l'étude.

XI- BUDGET

L'offre financière du cabinet devra contenir le budget détaillé estimatif de l'étude, qui sera analysé et évalué par UNFPA.

Les modalités de paiement sont fixées comme suit :

- 30% à la signature du contrat
- 40 % au dépôt du rapport provisoire
- 30 % après validation du rapport final